



Genève, le 30 août 2010

Aux représentant-e-s des médias  
(2 pages)

**Communiqué de presse  
du Département des constructions et des technologies de l'information**

**Le DCTI réunit l'aménagement du territoire et les autorisations  
de construire pour mieux mettre en œuvre le plan de législature**

**D'importants changements sont sur le point d'intervenir dans le domaine de la construction au sein de l'administration cantonale. La réorientation de carrière des directeurs généraux de l'Aménagement du territoire et des Autorisations de construire ont incité le conseiller d'Etat Mark Muller à repenser l'organisation du domaine «construction» de son département. Ainsi, la Direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT) et l'Office des autorisations de construire (OAC) seront réunis au sein d'une même entité, à l'horizon du premier trimestre 2011.**

Début août 2010, la directrice générale de l'Aménagement du territoire, Madame Bojana Vasiljevic Menoud, a informé la direction du département qu'elle avait choisi de briguer le poste de cheffe du service de l'urbanisme de la Ville de Genève. Elle quittera donc d'ici la fin de l'année son poste actuel, qu'elle occupait depuis trois ans. Son successeur *ad interim* n'a pas encore été désigné.

Deux semaines plus tard, Monsieur Edi Da Broi, aujourd'hui directeur général de l'Office des autorisations de construire, a accepté la proposition du chef de département de reprendre la direction du Registre foncier (RF). Pour l'état-major du DCTI, il s'agit d'assurer la transition la plus rapide et la plus adéquate possible à la tête du RF, dont la directrice générale, Madame Eliane Vogler, prendra une retraite anticipée le 31 décembre 2010.

Monsieur Edi Da Broi rejoindra le RF dès le 1er septembre 2010, afin d'assurer une transition optimale avec Madame Eliane Vogler. La direction de l'OAC sera assurée *ad interim* par Monsieur Michel Bürgisser, qui continuera à assumer la direction générale de l'Office du logement (OLO).

## DEUX DIRECTIONS RÉUNIES

Ce départ et ce transfert ont incité le conseiller d'Etat Mark Muller à réfléchir à une nouvelle articulation des deux structures concernées. Après analyse de différents scénarii, le magistrat a décidé de réunir au sein d'une même entité la Direction générale de l'aménagement du territoire et l'Office des autorisations de construire.

L'objectif de cette réorganisation est d'accroître la cohérence globale des procédures qui mènent à l'acte de construire, en réunissant les services en charge de la planification de l'aménagement du territoire et de l'octroi des autorisations de construire.

La réunion des deux entités DGAT et OAC devrait mener à un changement de culture bienvenu. La dimension «production» de la construction, soit la nécessité de faciliter, dans un cadre cohérent, les projets de construction, sera ainsi mieux prise en compte par les collaborateurs engagés dans la planification. Et réciproquement, la pesée d'intérêts divergents, arbitrés en bout de chaîne lors de la délivrance des autorisations de construire, sera mieux intégrée dès la conception des plans d'urbanisation.

## DANS LA SUITE DU PLAN DE LÉGISLATURE

Cette approche s'inscrit dans la suite du Plan de législature présenté le 7 juin 2010 par le Conseil d'Etat, lequel prévoit notamment à son chapitre 10 «des réformes institutionnelles pour moderniser ses infrastructures afin de répondre aux défis qu'engendre une société en constante mutation». En outre, la réorganisation décidée sera de nature à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau plan directeur cantonal. Elle s'inscrit aussi dans l'objectif de construire 2500 logements par an d'ici la fin de la législature. Enfin, ces mesures devraient permettre d'accélérer la concrétisation des grands périmètres d'urbanisation.

## MISE EN ŒUVRE

Un comité de pilotage, chargé d'étudier sous quelle forme la réunion de la DGAT et de l'OAC va se concrétiser et de rédiger les cahiers des charges des deux postes à pourvoir, a été mis en place. Présidé par le secrétaire général du département, ce comité de pilotage est composé des deux directeurs *ad interim* de la DGAT et de l'OAC.

Les deux postes à pourvoir seront prochainement mis au concours. La nouvelle structure devrait être opérationnelle au début 2011, ou avant si cela est possible.

*Pour toute information complémentaire:*

*M. Robert Monin, secrétaire général du DCTI (en contactant M. Laurent Forestier, secrétaire général adjoint, ☎ +41 (0)22 327 94 12 ou +41 (0)79 240 83 67).*